

P

730

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché de clientèle pour l'entretien préventif des chaussées

P.J. : 1 projet de délibération

Chaque année, la Ville de Nouméa confie la réalisation de certains travaux d'entretien de voirie à des entreprises retenues sur appel d'offres. Pour ce faire, il existe deux marchés, le premier porte sur les réfections de chaussées de grande ampleur correspondant au traitement de tout ou partie d'une rue, le second porte sur l'entretien préventif des chaussées soit par pontages des fissures au moyen d'injection de liant élastomère, soit par projection d'enrobés au niveau des dégradations superficielles.

Le présent appel d'offres concerne le dernier point et fera l'objet d'un marché de clientèle d'une durée d'un an, reconductible de façon expresse deux fois, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce marché permettra donc de réaliser les interventions sur voirie relatives à l'entretien préventif des chaussées.

Le coût prévisionnel annuel de ce marché est estimé à 90.000.000 F/CFP.

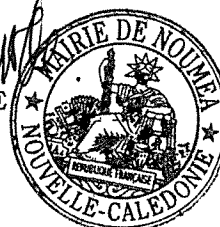
Il est proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer le marché de clientèle correspondant avec le soumissionnaire proposé par la Commission d'Appel d'Offres.

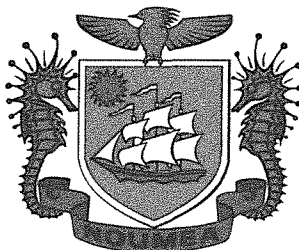
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 5 août 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 29 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 21.08.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE 23.08.2019	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Charles ERIC
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Angélo PITO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Christine BELLET		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Karine DESTOURS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Christophe CHEVILLON
Nombre de présents	:	33	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	:	41	M.	Tristan DERYCKE	M.	André WAMO
(8 procurations)			M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Isabelle LAFLEUR
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
			Mme	Janine BAJON	M.	Jonas TAOFIFENUA
			M.	Christophe OBLED	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
			M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Paule GARGON

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant la signature du marché de clientèle pour l'entretien préventif des chaussées

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **29 AOÛT 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU La délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/123 du 5 août 2019,

La Commission de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité entendue en séance du 12 août 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché de clientèle à intervenir avec le soumissionnaire proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour les interventions sur voirie relatives à l'entretien préventif des chaussées.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire concerne le traitement préventif des dégradations sur chaussées.

ARTICLE 3 /

Ce marché débutera en 2020 et pourra être renouvelé de façon expresse deux fois. Le coût prévisionnel annuel de ce marché pour 2020 est estimé à 90.000.000 F/CFP et à 270.000.000 F/CFP pour les trois années.

ARTICLE 4 /

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

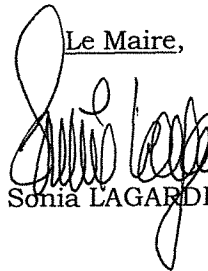
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **29 AOUT 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **30 AOUT 2019**

Le Maire,


Sonia LAGARDE

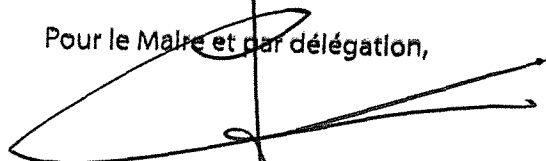
DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.S.U.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **- 2 SEP. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **- 2 SEP. 2019**
et / ou publié le
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances